

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. François DELAIS Pouvoir à M. Julita SALBERT
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-06

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L311-1, L313-1, L332-8 et L332-14.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 septembre 2025.

Vu le tableau des emplois.

Considérant que si l'autorité territoriale, qui est investie du pouvoir de nomination, est compétente pour prendre les décisions individuelles relatives aux agents, dont le recrutement, l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale est compétente, quant à elle, pour créer, supprimer ou modifier les emplois.

Considérant l'inscription de 9 agents aux tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2025 permettant leur nomination dans le grade supérieur, et ce, au regard des nécessités de service visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville.

Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des emplois, préalable aux nominations, qui entraîne la suppression des 9 emplois d'origine et la création de 9 emplois correspondant aux grades d'avancement.

Considérant qu'il convient de prendre en compte ces modifications au tableau des emplois.

Emplois à temps complet d'origine à supprimer	Emplois à temps complet à créer correspondant aux grades d'avancement
1 attaché	1 attaché principal
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
2 adjoints administratifs	2 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
2 adjoints d'animation	2 adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe
1 adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
1 gardien-brigadier	1 brigadier-chef principal

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2025.

Après avis du Comité Social Territorial du 30 septembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la suppression d'un emploi d'attaché, un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, deux emplois d'adjoint administratif, un emploi d'adjoint technique, deux emplois d'adjoint d'animation, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, un emploi de gardien-brigadier, à temps complet.
- **approuve** la création d'un emploi d'attaché principal, un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, un emploi de brigadier-chef principal, à temps complet.
- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Attaché	3	2
	Attaché principal	3	4
	Adjoint administratif	17	15
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	12
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	10
Technique	Adjoint technique	47	46
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	22	23
Animation	Adjoint d'animation	24	22
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4	6
Culturelle (Patrimoine et bibliothèque)	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	2
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	1
Police municipale	Gardien-brigadier	11	10
	Brigadier-chef principal	13	14

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2025 du chapitre 012.

- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance



Julita SALBERT